

Commune de GESVES



Wallonie

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur M Bruno Donastasio TIB CONCEPT demeurant Rue de Reppe 130/A à 5350 Ohey.

Le terrain concerné est situé Rue de Haut Bois à 5340 Gesves et cadastré division 4, section B n°271H

Le projet consiste en la construction de 2 habitations unifamiliales, et présente les caractéristiques suivantes (2) : la demande s'écarte du contenu du guide communal d'urbanisme aux motifs suivants :

- Implantation d'une habitation perpendiculairement à la voirie ;
- Recul d'implantation à 8,20 m (5 m max) ;
- Emprise au sol du volume principal en profondeur de bâtisse à 5,90 m (8 m attendus);
- Baies à dominante nettement verticale ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/10/2024 au 28/10/2024 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 30/09/2024

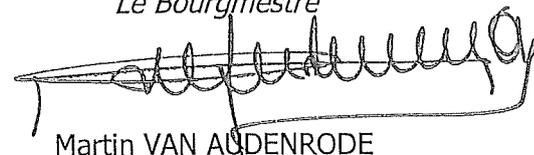
Pour le Collège,

La Directrice générale

  
Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre

  
Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.